



**COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS  
CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

*Registered in the Register of Interest Representatives*

*Registration number :*

*81142561702-61*

# **CCRE**

## **Message pour la 7<sup>e</sup> Réunion de haut niveau sur la gouvernance locale dans l'UE**

**Bruxelles, septembre 2010**

# 7<sup>e</sup> Réunion de haut niveau sur la gouvernance locale dans l'UE

## Introduction

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) se réjouit de l'opportunité qui lui est donnée de participer à la 7<sup>e</sup> Réunion de haut niveau sur la gouvernance locale organisée par les entités fédérées de Belgique dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne. En effet, grâce à la Présidence belge, c'est la première fois qu'une association représentative de collectivités locales et régionales est invitée à cette manifestation de haut niveau, qui concerne directement les pouvoirs publics locaux et régionaux.

Le CCRE note également que par le passé, et à l'occasion précisément de ces réunions, plusieurs délégations nationales comprenaient des représentants des gouvernements locaux et leurs associations. Nous accueillons favorablement cette bonne pratique et demandons instamment à tous les Etats membres d'en faire autant et d'intégrer des représentants de gouvernements locaux et régionaux dans les futures réunions intergouvernementales traitant des gouvernements locaux.

Le CCRE estime que le thème central « *Efficacité et bonne gouvernance* » est particulièrement pertinent au vu de la mise en œuvre initiée du traité de Lisbonne. Le nouveau modèle européen de gouvernance à multi-niveaux se doit d'être fort, efficace et démocratique et doit pleinement reconnaître le rôle majeur joué par les gouvernements locaux et régionaux. Ceci inclut la nécessité d'un partenariat étroit et continu entre toutes les sphères de gouvernement afin de relever les principaux défis rencontrés par nos citoyens et nos sociétés.

C'est pourquoi le CCRE invite les Etats membres à assurer la continuité de ce débat sur la gouvernance locale et à profiter de l'élan suscité par ces réunions annuelles pour établir un groupe de travail intergouvernemental conjoint, comprenant des représentants des Etats membres, des institutions européennes et des gouvernements locaux et régionaux européens. Cela permettrait de suivre la recommandation formulée dans le rapport de l'EIPA<sup>1</sup> de mettre en place des « équipes par dossier », afin d'engager un dialogue et une coopération entre tous les niveaux de gouvernement durant la formulation des politiques et le processus de mise en œuvre constituant ainsi un bon exemple et une manière pratique d'établir une gouvernance multi-niveaux dans des domaines importants.

Ce groupe suivrait de près les résultats de cette réunion de haut niveau, coordonnerait les activités de suivi, fournirait des recommandations, donnerait des conseils quant à leur mise en œuvre pratique, faciliterait l'échange de bonnes pratiques et d'informations, et finalement fournirait des orientations, des avis d'experts, des suggestions et des contributions pour les futures réunions de haut niveau.

## La mise en œuvre du traité de Lisbonne

Le traité de Lisbonne renforce le rôle des gouvernements locaux et régionaux au sein de l'UE, en ce sens qu'il reconnaît explicitement, et pour la première fois dans un traité européen, le principe d'autonomie locale et régionale. Le CCRE soutient que les dispositions en faveur des gouvernements locaux et régionaux ne sont pas qu'une simple référence symbolique, mais ont une véritable signification et des conséquences juridiques, et notamment en ce qui concerne les questions relatives au rôle et à la

---

<sup>1</sup> *The Institutional Impacts of EU Legislation on Local and Regional Governments*, EIPA-ECR 2009

gestion des services publics. Ces dispositions doivent cependant être traduites en actions concrètes par la Commission européenne et les Etats membres.

Le CCRE invite la Commission européenne à formuler des propositions concrètes sur la mise en œuvre des dispositions du traité de Lisbonne qui concernent les collectivités locales et régionales, telles qu'un processus de consultation pré-législative efficace et à un stade précoce des autorités et de leurs associations, de même qu'un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives.

Le CCRE invite également les Etats membres et leurs gouvernements à encourager la coopération avec leurs collectivités locales et régionales, de même qu'avec leurs associations nationales représentatives, en ce qui concerne la mise en œuvre au plan interne des dispositions pertinentes du traité, telles que le monitoring de la subsidiarité, et de toutes les étapes de l'harmonisation de la législation européenne et du droit national.

### **Equilibre et perspectives, forces et faiblesses du GECT**

Le CCRE s'est félicité de la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) comme instrument juridique et organisationnel pour l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière. Nous pensons cependant que cet outil est très récent et qu'il devrait encore être testé et renforcé, tant financièrement que politiquement. En outre, afin d'exploiter à fond son potentiel, il est essentiel que les régions souhaitant établir un GECT reçoivent le soutien total de leurs gouvernements nationaux, qui passe notamment par l'adoption de la législation nécessaire.

### **Mise en œuvre des politiques européennes au niveau local**

Avec l'adoption du traité de Lisbonne, l'Union européenne a adopté l'objectif de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale auprès de ses Etats membres et de développer et de poursuivre ses actions menant au renforcement de cet objectif. Le CCRE est d'avis que cet objectif s'applique horizontalement à la plupart des politiques et de la législation européennes, dont une proportion importante est mise en œuvre au niveau local et régional. La Commission devrait donc jouer un rôle plus important et faire en sorte que les gouvernements nationaux respectent les avis et positions des collectivités locales et régionales lors de l'élaboration et du développement des politiques et programmes.

### **Nouvelles approches pour une nouvelle gouvernance après la crise économique et financière**

Même si beaucoup d'organismes et d'experts internationaux pensaient que l'année 2010 verrait une amélioration de la situation économique et financière en Europe, nos collectivités locales et régionales doivent encore faire face aux conséquences différées et à long terme de la récession. Le CCRE estime qu'une relance économique globale ne peut pas s'accomplir sans l'implication des villes et régions européennes et que leur contribution potentielle à la lutte contre les effets de la crise n'a pas été exploitée à fond par l'UE ni par la plupart des Etats. C'est pourquoi le 125 « communiqué d'Athènes » du CCRE appelait les gouvernements nationaux à renforcer les gouvernements locaux et régionaux dans ce rôle et proposait un « New Deal pour les pouvoirs locaux et régionaux » dans le but de rechercher des objectifs communs pour renforcer l'économie, l'environnement et la société en Europe.

Une bonne gouvernance locale est une condition préalable essentielle à une approche ascendante vers la réalisation de ces objectifs. Les collectivités locales et régionales

devraient avoir la possibilité de construire des partenariats locaux et régionaux de façon appropriée pour garantir la participation de tous les acteurs concernés lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de développement économique, social et territorial. Du point de vue financier, il est primordial que la future politique de cohésion reçoive des moyens financiers suffisants et que toute tendance de renationalisation de la politique de cohésion ou des fonds structurels soit écartée.

### **Les villes, partenaires pour une bonne gouvernance**

Afin d'intégrer efficacement les collectivités locales et régionales d'Europe, ainsi que leurs associations, à ce processus, le CCRE accueille favorablement l'initiative « *Cities and regions, partners for good governance* » de l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale visant à établir un vaste réseau européen pour la bonne gouvernance au niveau local. Le CCRE invite ainsi tous les acteurs concernés à soutenir cette initiative.

\*